

FOIRE AUX QUESTIONS POUR LES ATELIERS EN LIGNE A LA DEMANDE

Quel que soit l'endroit où se situe votre établissement dans le monde, les membres de votre personnel peuvent participer à un atelier en ligne qui vous garantira une expérience d'apprentissage de grande qualité ayant les mêmes concepts pédagogiques que ceux explorés dans un atelier traditionnel. En plus d'être économiques, les ateliers en ligne ont l'avantage de contribuer au processus d'autorisation ou d'évaluation d'un établissement pour devenir une école du monde de l'IB.

Les établissements, les districts scolaires, les ministères de l'Éducation et les associations d'écoles du monde de l'IB qui souhaitent former sept participants ou plus peuvent faire une demande d'atelier en ligne présenté exclusivement au personnel d'un établissement ou d'un groupe d'établissements.

Qu'est-ce qu'un atelier en ligne à la demande ?

Ce modèle de présentation permet à un établissement, un district scolaire, un ministère de l'Éducation ou à une association d'écoles du monde l'IB d'organiser un atelier en ligne en groupe fermé, également appelé « atelier regroupant un ou plusieurs établissements ».

Les participants recevront une formation asynchrone guidée par un animateur d'atelier sur une période de quatre semaines. L'animateur de cet atelier en ligne fournira aux participants des instructions sur la manière de participer et sur le temps nécessaire pour mener à bien les différentes activités d'apprentissage. Veuillez noter que les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » s'étendent sur une période d'une semaine.

Comment demander l'organisation d'un atelier en ligne ?

Les établissements doivent se connecter à Mon IB, cliquer sur l'onglet **Demande d'atelier** puis sur le bouton **Nouvel événement** pour faire une demande d'atelier. Cliquez [ici](#) pour obtenir des instructions détaillées sur la manière de faire une demande d'atelier sur le portail dédié.

Quels ateliers sont proposés en ligne à la demande ?

Ce modèle de présentation n'est pas disponible pour tous les ateliers. Veuillez consulter le catalogue des ateliers et services de l'IB avant de faire votre demande. Vérifiez que le symbole indiquant que l'événement est proposé en ligne figure à côté du titre de l'atelier afin de vous assurer que l'atelier que vous avez choisi est proposé dans ce format, sinon votre demande sera refusée.

Veuillez noter que les ateliers en ligne se déroulent en anglais, en espagnol et en français. Seuls les ateliers suivants sont également proposés dans d'autres langues.

- **En chinois** – « Théorie de la connaissance » (catégorie 2), « Faire une réalité du Programme primaire : mise en œuvre de l'agentivité » (catégorie 1), « Chinois A : littérature » (catégorie 1)

- **Turc** : « Faire une réalité du Programme primaire : mise en œuvre de l'agentivité » (catégorie 1)
- **Arabe** : « Faire une réalité du Programme primaire : mise en œuvre de l'agentivité » (catégorie 1)

Quelles sont les dates proposées, les dates limites pour la demande et les dates limites d'inscription ?

Dates proposées – Tous les ateliers commencent le premier mercredi du mois et suivent le même programme que nos ateliers en ligne. Les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » commencent à cette même date, toutefois, leur durée s'entend sur une semaine seulement.

Date limite pour la demande – Cinq semaines avant le début de l'atelier.

Date limite pour l'inscription – Trois semaines avant le début de l'atelier.

Quand mon atelier sera-t-il confirmé ?

Une fois votre demande approuvée, vous recevrez un accusé de réception par courriel de la part de votre interlocuteur privilégié. Le processus d'approbation prend généralement deux à cinq jours ouvrables.

Comment saurai-je que j'ai envoyé ma demande correctement ?

Vous recevrez un courriel automatique dès que vous aurez envoyé votre demande.

Quelles sont les exigences à respecter ?

Les ateliers de catégorie 1, 2 et 3 ont des exigences différentes de celles des ateliers de présentation. Veuillez vous assurer d'avoir bien compris les exigences relatives à votre atelier. Ces exigences sont disponibles [ici](#).

Comment puis-je inscrire des participants ? Puis-je changer les informations des participants déjà inscrits ?

Vous recevrez un lien d'inscription une fois que l'IB aura traité la demande.

Vous pourrez modifier les informations des participants dans notre système d'inscription avant la date limite d'inscription.

Que faire si je dois modifier les informations d'un participant après la date limite d'inscription ?

Les modifications ne sont pas autorisées après la date limite d'inscription. Nous conseillons vivement aux établissements et aux personnes chargées de l'inscription des participants de vérifier l'exactitude de toutes les informations avant la date limite.

Vérifiez soigneusement les informations suivantes : le titre de l'atelier, le nom du participant et son adresse électronique. Veuillez noter que l'adresse électronique sera utilisée pour créer l'identifiant

de connexion à la plateforme d'apprentissage en ligne. Il est donc essentiel de fournir une adresse électronique exacte.

Quand les participants recevront-ils leurs identifiants de connexion à la plateforme d'apprentissage en ligne ?

Les participants recevront un courriel contenant leurs identifiants pour se connecter à notre plateforme d'apprentissage au moins une semaine avant le début de l'atelier.

Combien coûte un atelier ?

Atelier en ligne à la demande organisé pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements (tarif pour chaque participant)	270 USD
Atelier de présentation en ligne à la demande organisé sur une semaine (tarif pour chaque participant)	75 USD Événements en ligne à la demande d'une semaine avec moins de 51 participants
	60 USD Événements en ligne à la demande d'une semaine avec plus de 51 participants

Comment fonctionne la facturation ?

Les écoles du monde de l'IB et les établissements scolaires candidats qui ont accès à Mon établissement recevront une facture finale dans un délai de deux semaines à compter de la fin de l'événement. Les événements pris en charge par plusieurs contributeurs ne peuvent pas être payés par carte bancaire. Toutes les factures devront être réglées dans les 30 jours suivant leur réception.

Que faire si je dois obtenir une facture avant cette date en raison de la politique de paiement de mon établissement ou de mon district ?

Écrivez à votre interlocuteur local pour les questions de perfectionnement professionnel à l'adresse iba.conferencedept@ibo.org (région Amériques) ou ibaevents@ibo.org (région Afrique, Europe et Moyen-Orient), et un lien vous sera envoyé.

Quelle est la politique en matière d'annulation et de remboursement ?

Vous trouverez de plus amples informations sur notre politique en matière d'annulation et de remboursement [ici](#).

Informations complémentaires importantes concernant les ateliers en ligne

Vous trouverez des informations détaillées sur les ateliers en ligne à la demande [ici](#).